



Règlement intérieur
Accueil de Loisirs de l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc
Ecole du Grands Clos

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE
24, boulevard Charner 22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 02 96 94 31 81 -
Site ALSH : <https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/>
Mail : amicale.laique.sb@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR ALSH

De quoi s'agit-il ?

Le règlement intérieur définit les conditions d'inscription et modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, sur les mercredis et les petites vacances scolaires.

Le centre accueille des enfants âgés entre 3 et 12 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h45, ainsi que pendant les vacances scolaires.

Il organise diverses activités aussi bien sportives que culturelles, des sorties nature, spectacle, cinéma, loisirs de plein air ou d'intérieur.

Une équipe d'animateurs formés accueille les enfants par petits groupes en fonction de l'âge, dans des locaux agréables et adaptés.

Où ?

Le centre de loisirs se situe dans les locaux de l'école du Grand Clos, au 36 rue de Cornouaille à Saint-Brieuc (rue qui mène vers le centre commercial Géant/Crédit agricole des villages/La fournée des villages).

Comment s'inscrire ?

L'accueil de loisirs s'adresse aux familles adhérentes à l'association.
Pour se faire, une adhésion de 10 euros vous sera facturée le 1er mois.

Ensuite, vous devrez remplir un dossier d'inscription composé de:

- la fiche sanitaire** avec les renseignements sur l'enfant et ses tuteurs légaux.
- la fiche de pré-inscription** qui renseignera sur les jours et les conditions d'accueil de l'enfant
- une photocopie** des pages vaccinations et maladies du carnet de santé de l'enfant
- une photocopie** de votre carte C.C.A.S. si jamais vous y êtes éligible.

Ce dossier est à remplir pour chaque enfant, il est disponible au siège de l'amicale laïque, 24 boulevard charner à st brieuc, ou bien sur notre site internet :

<https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/>

Les informations qui sont demandées sur les fiches sanitaires sont très importantes, **tous les changements ou modifications** (situation familiale, coordonnées téléphoniques et postales, etc) **doivent impérativement être signalés** au secrétariat de l'association.

Quels horaires ?

Les horaires ont été fixés afin que l'amplitude horaire corresponde à un maximum de personnes

- **7h30-9h00** : Accueil des enfants
- **9h00-12h00** : Activités
- **12h00-13h30** : Repas
- **13h30-14h30** : Temps autonome
- **14h30-16h30** : Activités
- **16h30-17h00** : Goûter
- **17h30-18h45** : Accueil du soir

Quels tarifs ?

Adhésion annuelle à L'amicale Laïque (obligatoire): 10 Euros

- **La journée** : 18,80 Euros
- **La demi-journée** : 9,20 Euros
- **La demi-journée +repas** : 12,20 euros

si vous disposez d'une carte C.C.A.S un dégrèvement est possible :

Tarifs famille selon dégrèvement

QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
journée	4,85 €	5,45 €	6,35 €	8,75 €
Demi-journée	1,70 €	2,11 €	2,91 €	4,21 €
Demi-journée + repas	3,05 €	3,55 €	4,40 €	6,05 €
QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
journée	11,77 €	15,10 €	18,80 €	30,90 €
Demi-journée	5,78 €	7,40 €	9,20 €	15,20 €
Demi-journée + repas	7,64 €	9,80 €	12,20 €	20,20 €

Les feuilles de pré-inscription doivent être remplies, signées, sans quoi votre enfant pourra ne pas être accepté à l'accueil de loisirs.

Les inscriptions doivent nous être retournées le lundi avant 12h afin de pouvoir commander les repas.

Comment régler ?

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Amicale Laïque de St Brieuc (ALSB)
- En espèces, un reçu vous sera établi
- Par virement mensuel

Vous avez possibilité de régler soit au secrétariat de l'Amicale Laïque ou directement auprès de l'équipe de l'accueil de loisirs.

En cas d'absence ou d'annulation ?

Pour tout changement ou annulation, vous pouvez nous prévenir a aximum le lundi avant 12h00 :

- Par téléphone à l'Amicale Laïque au 02 96 94 31 81
- Par courrier électronique à .amicale.laique.sb@orange.fr

Toute absence non justifiée sera facturée.

Responsabilités et Assurances ?

L'association Amicale Laïque de Saint-Brieuc a contracté une assurance la couvrant contre les risques engageant sa propre responsabilité.

Les familles devront s'assurer contre les risques dont peuvent être victimes leurs enfants, de leur propre fait ou celui d'autrui. Elle devront couvrir leurs responsabilités contre les dommages que leurs enfants pourraient causer à un tiers, ainsi qu'au matériel mis à leur disposition.

Fait à Saint-Brieuc, le 07 juillet 2020

Le président
Camille BINDER